

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

UNION DE SERVICES "GESIC"

Zone de Cambaie

B.P. 90

97862 ST PAUL CEDEX

V/REF :

N/REF : 2001 D 87 / 2018-B-1780

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Saint-Denis certifie qu'il a reçu le 15/02/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

UNION DE SERVICES "GESIC"

Union de coopératives agricoles

Zone de Cambaie

B.P. 90

97862 Saint-Paul Cedex

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-1780 le 19/07/2018

R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 434 780 680 (2001 D 87)

Fait à SAINT- DENIS le 19/07/2018,

LE GREFFIER



Désignation de l'entreprise : UNION GESIC

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise ZI DE CAMBAIE CS 70003 97861 SAINT PAUL CEDEX

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 3 4 7 8 0 6 8 0 0 0 0 1 4

Néant ☐ *

				Exercice N clos le.		N-1	
				31122016		31122015	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB		AC			
		CX		CQ			
		AF		AG			
		AH		AI			
	AJ		AK				
	AL		AM				
	AN		AO				
	AP		AQ				
	AR		AS				
	AT	64 049	AU	12 413	51 636	60 380	
AV		AW					
AX		AY					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS		CT				
	CU		CV				
	BB		BC				
	BD		BE				
BF		BG					
BH		BI					
TOTAL (II)		BJ	64 049	BK	12 413	51 636	60 380
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL		BM			
		BN		BO			
		BP		BQ			
	BR		BS				
	BT	3 652	BU		3 652	4 929	
	BV		BW				
	CRÉANCES	BX	148 378	BY	286	148 092	294 634
BZ		195 550	CA		195 550	56 997	
CB		CC					
DIVERS	CD		CE				
CF	23 705	CG		23 705	4 048		
CH	1 628	CI		1 628	9 666		
CJ	372 913	CK	286	372 627	370 275		
Comptes de régularisation							
				</			

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>UNION GESIC</u>		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 302)	DA	50 302	50 302
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 482	1 482
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	13 336	13 336
	Report à nouveau	DH	(8 150)	(11 418)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	18 773	3 268
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK	895	15 661
	TOTAL (I)	DL	76 638	72 632
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	49 095	37 726
	TOTAL (III)	DR	49 095	37 726
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	52 988	61 373
	Dettes fiscales et sociales	DY	245 562	258 925
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	298 530	320 298	
Ecart de conversion passif* (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	424 263	430 655	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	298 530	320 298
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : UNION GESIC

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : UNION GESIC							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	216 990	FB		FC	216 990	202 374
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	834 727	FH		FI	834 727	792 288
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 051 717	FK		FL	1 051 717	994 662
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	1 374	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	5 750	5 536
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 058 841	1 000 199
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	188 567	178 398
	Variation de stock (marchandises)*					FT	1 276	(2 684)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	119 301	84 593
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	11 905	20 239
	Salaires et traitements*					FY	509 350	501 025
	Charges sociales (10)					FZ	173 381	188 184
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*			GA	10 531	10 741
			- dotations aux provisions*			GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	11 369	5 339
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 025 680	985 835
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	33 161	14 364
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 237	294
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	1 237	294
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1	60
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1	60
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	1 235	234	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	34 396	14 598	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise **UNION GESIC**Néant ☐ ***CERTIFIÉ CONFORME****A L'ORIGINAL**

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA 722	140	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB 17 520		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 19 049		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 37 292	140	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 328	1 867	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 42 860		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 4 283	5 961	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 47 471	7 828	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (10 180)	(7 688)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 5 444	3 642	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 1 097 369	1 000 632	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 1 078 597	997 365	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 18 773	3 268	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP 7 352	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ 1 204	266	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	39	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1 5 750	5 536	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **UNION GESIC**Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD		KE		KF
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KL
	Constructions	Sur sol propre	LJ		KK		KN
		Sur sol d'autrui	M1		KN		KQ
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3		KT		KU
					KV		KW
					KY	76 551	KZ
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport *		LB	6 287	LC	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF	
		Emballages récupérables et divers *		LH		LI	
	Immobilisations corporelles en cours		LK		LL		
	Avances et acomptes		LN	82 838	LO		
	TOTAL III						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		OG		OM	
		Autres participations		OU		OV	
Autres titres immobilisés			IP		IR		
Prêts et autres immobilisations financières			IT		IU		
TOTAL IV			LQ		LR		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	82 838	OH	44 646	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				1		2		3		
								4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		OØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
				IU		MM		MN		MO
				IV	63 435	MP	52 618	MQ		
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de transport	IW		MS	11 431	MT		MU	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IX		MV		MW		MX	
		Emballages récupérables et divers *			MZ		NA		NB	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		ND		NE		NF	
	Avances et acomptes		NC		NG	63 435	NH	64 049	NI	
	TOTAL III		IV							
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		LZ		ØU		M7		ØW
		Autres participations		ØØ		ØY		ØZ		ØZ
Autres titres immobilisés			ØI		ØJ		ØK		ØL	
Prêts et autres immobilisations financières			ØM		ØN		ØO		ØP	
TOTAL IV			ØQ		ØR		ØS		ØT	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØK	63 435	ØL	64 049	ØM		ØN	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>UNION GESIC</u>								Néant ☐ *	
CADRE A									
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PP	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PQ	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	19 999	QI	8 710	QJ	20 575	QK	8 133
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 459	QM	1 821	QN		QO	4 280
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	22 458	QV	10 531	QW	20 575	QX	12 413
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		QY	22 458	QZ	10 531	QA	20 575	QB	12 413

CADRE B									
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4	
	Matériel de transport	U8	4 283	U9		V1		V2	19 049
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9	
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8
TOTAL III	X2	4 283	X3		X4		X5	19 049	X6
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM		
Total général (I+II+III+IV)	NP	4 283	NQ		NR		NS	19 049	NT
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	4 283	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	19 049	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C					
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Désignation de l'entreprise <u>UNION GESIC</u>		Néant ☐ *							
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	15 661	TM	4 283	TN	19 049	TO	895
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	15 661	TS	4 283	TT	19 049	TU	895
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H				
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M				
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4Q	4R				
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W				
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	37 726	4Y	11 369	4Z	49 095		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E				
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	5O	5P	5Q	5R				
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U				
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y				
	TOTAL II	5Z	37 726	TV	11 369	TW	49 095		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D			
		- corporelles	6E	6F	6G	6H			
		- titres mis en équivalence	6I	6J	6K	6L			
		- titres de participation	6M	6N	6O	6P			
		- autres immobilisations financières (1) *	6Q	6R	6S	6T			
	Sur stocks et en cours	6U	6V	6W	6X				
	Sur comptes clients	6Y	286	6Z	6W	286			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A				
TOTAL III	7B	286	TY	TZ	UA	286			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	53 673	UB	15 652	UC	19 049	UD	50 276
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	11 369	UF					
	- financières	UG		UH					
	- exceptionnelles	UJ	4 283	UK	19 049				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10				

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : UNION GESIC										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	310		310				
	Autres créances clients			UX	148 068		148 068				
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constatée) UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	13 226		13 226				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	7 574		7 574				
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	610		610				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	174 000		174 000				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	140		140				
	Charges constatées d'avance			VS	1 628		1 628				
	TOTAUX			VT	345 555	VU	345 555	VV			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		52 968		52 968					
Personnel et comptes rattachés		8C		109 301		109 301					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		127 869		127 869					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E		1 801		1 801				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW		6 476		6 476				
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ		115		115				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY		298 530		298 530					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)		Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : UNION GESIC						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122016			
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX					
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*										
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)										
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7					
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme									
		- Plus-values soumises au régime des fusions									
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)											
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW			974 244			
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3			
TOTAL I								993 017			
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)								WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								
			- imposées au taux de 0 %								
			- imposées au taux de 19 %								
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								
		- imputées sur les déficits antérieurs									
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
		Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
		Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A					
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										
	Majoration d'amortissement*										
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 articles A)	L5				
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)		L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV	Bassin d'emploi à dynamiser (44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC				
		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI			976 684		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage								Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		976 684			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	16 333						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	16 333						

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise UNION GESIC		Néant ☐ *
I. SUIVI DES DÉFICITS		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES		
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	4 645
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
(art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise UNION GESIC										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(11 418)		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	3 268			- Autres réserves	ZD						
	Prélèvements sur les réserves	0E				Dividendes	ZE						
						Autres répartitions	ZF						
	TOTAL I	0F	(8 150)			Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	(8 150)					
TOTAL II										ZH	(8 150)		
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)													
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice										XV			
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
										Exercice N :	Exercice N - 1 :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ		
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 3 285										XQ	3 285 3 285	
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	62 085 36 746	
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	2 085 2 585	
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	51 846 41 977	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	119 301 84 593	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	1 825 2 270	
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	10 080 17 969	
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	11 905 20 239	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	62 548	
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	10 770	
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2012) *										0B	475 073	
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										0S		
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : handicapés :)										YP	8,00 9,00	
	- Effectif affecté à l'activité artisanale										RL		
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	% %	
	- Numéro du centre de gestion agréé * XP												
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR 0												
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA										Plus-values à 15%	JK	
											Plus-values à 19%	JM	
	Groupe : résultat d'ensemble. JD										Plus-values à 15%	JN	
											Plus-values à 19%	JP	
											Plus-values à 0%	JL	
											Imputations	JC	
										Plus-values à 0%	JO		
										Imputations	JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH										N° SIRET de la société mère du groupe JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : UNION GESIC

Néant ☒**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1 Renault 22052012	15 030		4 749		10 281
	2 Kangoo 25092013	14 138		6 037		8 101
	3 Clio 3 25092013	12 858		4 335		8 523
	4 Mégane 31102013	21 409		5 454		15 954
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL****B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
				⑩			
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 16 %	0 %	⑪
I. Immobilisations*	1	2 765	- 7 516	- 7 516			
	2	4 055	- 4 046	- 4 046			
	3	5 700	- 2 823	- 2 823			
	4	5 000	- 10 954	- 10 954			
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	C ADRE A : plus ou moins-valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑨)						
	C ADRE B : plus ou moins-valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne ⑩)						
C ADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪			(A)	(B) (ventilation par taux)	(C)		

(A)

(B)

(C)

(ventilation par taux)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (1)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : UNION GESIC

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
CERTIFIE CONFORME				
A L'ORIGINAL				
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : UNION GESIC

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : UNION GESIC					Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N									
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme							
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %		
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1							
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2							
TOTAL (lignes 1 et 2)		3							
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4							
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)		6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7							
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)									
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤			
		donnant lieu à complément d'impôt ③		ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise : UNION GESIC		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01.01.2016..... et clos le : 31.12.2016.....		Durée en nombre de mois 12	
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :			
I Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises		OA	216 990
Production vendue – Biens		OB	
Production vendue – Services		OC	834 727
Production stockée		OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	1 374
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OH	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	5 750
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 1		OM	1 058 841
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		ON	188 567
Variation de stocks (marchandises)		OO	1 276
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)		OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		OR	108 664
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		OW	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.		OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
TOTAL 2		OJ	298 507
III Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		TOTAL 1 - TOTAL 2	OG 760 334
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)		SA	760 334
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE		GX	1 051 717
Période de référence	GY	0	1 / 0 1 / 2 0 1 6 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 6
Date de cessation	HR		/ / / / / /
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.			

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
3
(1)Néant ☐**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

4 3 4 7 8 0 6 8 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

UNION GESIC

ADRESSE (voie)

ZI DE CAMBAIE CS 70003

CODE POSTAL

97861

VILLE

SAINT PAUL CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 11

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 300

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SCA

Dénomination

COOP DES AVIRONS

N° SIREN (si société établie en France)

313567182

% de détention

9

Nb de parts ou actions

300

Adresse :

N°

5

Voie

MAXIMIN LUCAS

Code Postal

97425

Commune

LES AVIRONS

Pays

Forme juridique

SCA

Dénomination

LA CANE

N° SIREN (si société établie en France)

313567174

% de détention

9

Nb de parts ou actions

300

Adresse :

N°

Voie

COURS DE L'USINE

Code Postal

97440

Commune

SAINT ANDRE

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

CRETE DOR

N° SIREN (si société établie en France)

354068546

% de détention

9

Nb de parts ou actions

300

Adresse :

N°

4

Voie

AVENUE MICHEL DEBRE

Code Postal

97427

Commune

ETANG SALE

Pays

Forme juridique

SICA

Dénomination

SICALAIT

N° SIREN (si société établie en France)

313553018

% de détention

9

Nb de parts ou actions

300

Adresse :

N°

Voie

FK 27 BOURG MURAT

Code Postal

97418

Commune

PLAINE DES CAFRES

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)2
3 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 4 3 4 7 8 0 6 8 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE UNION GESIC

ADRESSE (voie) ZI DE CAMBAIE CS 70003

CODE POSTAL 97861 VILLE SAINT PAUL CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 11 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 300

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique COOP Dénomination URCOOPA

N° SIREN (si société établie en France) 324156660 % de détention 9 Nb de parts ou actions 300

Adresse : N° Voie BP 90 ZI DE CAMBAIE

Code Postal 97862 Commune SAINT PAUL CEDEX Pays

Forme juridique SA Dénomination PROVAL SANDERS

N° SIREN (si société établie en France) 385273511 % de détention 9 Nb de parts ou actions 300

Adresse : N° Voie ZAC 2000 BP 68

Code Postal 97822 Commune LE PORT CEDEX Pays

Forme juridique SAS Dénomination SOFICOOP

N° SIREN (si société établie en France) 383755949 % de détention 9 Nb de parts ou actions 300

Adresse : N° Voie BP90 ZI DE CAMBAIE

Code Postal 97862 Commune SAINT PAUL CEDEX Pays

Forme juridique COOP Dénomination CPLR

N° SIREN (si société établie en France) 322259896 % de détention 9 Nb de parts ou actions 300

Adresse : N° 15 Voie RAMAYE

Code Postal 97412 Commune BRAS PANON Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIF C...
AL

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F

2017

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)3
3

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE

31122016

N° SIRET

4 3 4 7 8 0 6 8 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

UNION GESIC

ADRESSE (voie)

ZI DE CAMBAIE CS 70003

CODE POSTAL

97861

VILLE

SAINT PAUL CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 11

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 3 300

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

PETFOOD

N° SIREN (si société établie en France)

522985985

% de détention

9

Nb de parts ou actions

300

Adresse :

N°

Voie

ZI DE CAMBAIE

Code Postal

97460

Commune

SAINT PAUL

Pays

Forme juridique

SA

Dénomination

CILAM

N° SIREN (si société établie en France)

310864038

% de détention

9

Nb de parts ou actions

300

Adresse :

N°

56

Voie

QUAI OUEST

Code Postal

97466

Commune

SAINT DENIS

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté
chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET

4 3 4 7 8 0 6 8 0 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

UNION GESIC

ADRESSE (voie)

ZI DE CAMBAIE CS 70003

CODE POSTAL

97861

VILLE

SAINT PAUL CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (RÉUNION)

Dépôt du:

19 JUIL. 2018

N°:

RC:

1780
① D 87 D 434 780 680

UNION DE SERVICES DES COOPERATIVES AGRICOLES

« GESIC »

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2016



Siège social : 13 rue des Topazes

Cour de l'usine du Gol

97450 SAINT LOUIS

Fédération de révision agréée pour le commissariat aux comptes

 **commissaire
aux comptes**

FICHE SIGNALÉTIQUE

Dénomination Sociale Union de Coopératives Agricoles
GESIC

Siège social Zone de Cambaie – BP 90
97862 – SAINT PAUL Cedex

Forme juridique Union de services

Numéro d'agrément 2749

Numéro RCS D 434 780 680

Code APE 8299Z

Capital Social Initial : 150 000 F
Souscrit au 31/12/2016 : 50 302 €

Objet Social : Prestations informatiques, administratives,
Achat au nom et pour le compte de ses associés ; mise à
disposition de personnel spécialisé.

Date de création : 19 janvier 2001

Durée : 50 ans

Forme d'administration : Conseil d'Administration

Président : M. Philippe DALLEAU
Représentant la SCA CANE

Options statutaires : * 1 homme = 1 voix

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2016

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

Aux Adhérents,

En exécution de la mission qui a été confiée par votre Assemblée Générale en date du 9 juillet 2013, à la Fédération Réunionnaise de Révision des Coopératives Agricoles (FR2CA) agréée pour la révision par le Ministre en charge de l'Agriculture, en application de l'article L 527-1 du Code Rural, nous vous vous présentons le rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

1. Le contrôle des comptes annuels de votre UNION tels qu'ils sont joints au présent rapport.
2. La justification des appréciations.
3. Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes ont été arrêtés par votre conseil d'administration du 27 juin 2017. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre union à la fin de cet exercice.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur :

- Le caractère approprié des principes comptables appliqués ;
- et le cas échéant sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

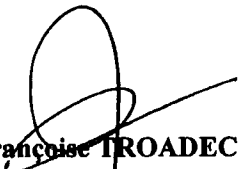
III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

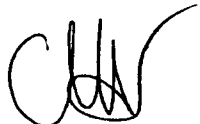
• Rapport de gestion

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Saint Pierre, le 21 août 2017


Françoise TROADEC
Réviseur agréée
Présidente du Directoire




Marie ALLIMANT
Commissaire aux Comptes

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (RÉUNION)

GESIC Union de Services

Dépôt du: 19 JUIL. 2018

Union de coopératives agricoles à capital variable

Siège social : ZI de Cambaie - CS 70003 - 97862 SAINT PAUL Cedex

Agrément national : N 2749

RCS : SAINT-DENIS 434 780 680 - Siret 434 780 680 00014

Tel : 02 62 45 37 10 fax : 02 62 45 37 05 email : gesic@gesic.fr

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du 08 septembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le huit septembre à neuf heures, les sociétaires de GESIC, Union de services se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux administratifs de l'union Réunionnaise des coopératives agricoles URCOOPA, situés à 97862 - SAINT-PAUL, suivant convocation qui leur a été faite par lettre du 22 août 2017 et par annonces légales dans le journal « le quotidien de la Réunion ».

Chaque membre entrant en séance a émargé la feuille de présence.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe DALLEAU Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jérôme GONTHIER et Madame Martha MUSSARD sont désignés comme scrutateurs, Madame Leila VELOUPOULE comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée par les membres du bureau permet de constater que le quorum est atteint et que l'Assemblée peut valablement délibérer. Elle est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à disposition des membres :

- copies de la lettre de convocation,
- la feuille de présence,
- le rapport général et spécial du Commissaire aux Comptes,
- les comptes annuels, le bilan et les comptes de résultat clos le trente et un décembre deux mille quinze.

Puis, le Président déclare que les documents comptables et l'inventaire ont été tenus à leur disposition au siège social conformément à la législation.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Rapport d'activité et d'orientation du Conseil d'Administration,
- Présentation des bilans et des comptes,
- Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes de l'union,
- Approbation des comptes de l'exercice 2016 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Ratification des conventions visées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Renouvellement des mandats des administrateurs,
- Constatation de la variation de capital social,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'activité et d'orientation du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice, qui n'appelle aucun commentaire.

Il demande à Monsieur BIHRY Claude, de lire le contenu du bilan, du compte de résultat et des annexes, et à Monsieur Erick GRONDIN de commenter l'activité de l'Union.

Monsieur le Président sollicite Mme Marie ALLIMANT, le commissaire aux comptes de la Fédération Réunionnaise des Coopératives Agricoles, FR2CA, de bien vouloir lire les rapports général et spécial.

Puis après répondu aux questions de l'Assemblée, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Assemblée Générale ordinaire du 08 septembre 2017

RESOLUTIONS

Les associés coopérateurs de GESIC - Union de services, Union de coopératives agricoles à capital et personnel variables dont le siège social est situé à Saint-Paul, 97862 La Réunion, réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration de l'union de coopératives agricoles URCOOPA sise à 97862 SAINT-PAUL, le huit septembre à neuf heures, lecture entendue du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, ont :

1ère Résolution

Approbation des comptes de l'exercice 2016 et Quitus de sa gestion au conseil d'administration

Après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, la présentation des comptes sociaux et le rapport général des commissaires aux comptes sur l'union de services, l'assemblée approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème Résolution

Répartition du résultat

L'assemblée, après avoir entendu le rappel des dispositions de la Loi d'Orientation Agricole du 5 janvier 2006 en matière d'affectation du résultat, et des différentes possibilités offertes aux associés en la matière, constate que les prestations ont déjà fait l'objet de compléments de prix avant clôture du bilan, et en conséquence, il n'est pas proposé ni ristournes, ni intérêts sur parts.

Après avoir approuvé les comptes de l'exercice et constaté un excédent net de 18.772,82 €, dont un excédent résultant des opérations faites avec les associés coopérateurs de 2.439,82 € et un excédent résultant des opérations faites avec les tiers de 16.333 €, l'assemblée décide d'affecter ce résultat :

- Réserve indisponible des opérations avec les tiers non associés pour 16.333.00 €,
- Report à nouveau débiteur pour 2.439,82 €.

Après affectation, les capitaux propres ressortent à 76.638,04 € pour un capital souscrit et libéré de 50.302,29 €. La réserve indisponible des opérations avec les tiers non associés s'établira à 16.333 € et le report à nouveau débiteur passera de 8.150,24 € à un report à nouveau débiteur de 5.710,42 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**

3ème Résolution
Approbation des conventions visées aux articles 20 et 28 des statuts

Après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4ème Résolution
Renouvellement des mandats d'administrateur

L'assemblée générale renouvelle le mandat d'administrateur pour une période de 3 ans se terminant le jour de l'assemblée générale statuant sur l'arrêté des comptes de l'exercice 2019 à :

- **SICALAIT, représentée par Mme Martha MUSSARD**

L'assemblée générale a été informée du changement de représentant de la Sicalait en juin 2016, M. Michel MOREL est remplacé par Mme Martha MUSSARD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

5ème Résolution
Constatation de la variation de capital social

L'assemblée générale constate que le capital social est inchangé, d'un montant de 50.302,29 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

6ème Résolution
Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale confère les pouvoirs les plus étendus au porteur d'un original, d'un extrait, d'une copie certifiée conforme des présentes aux fins d'accomplir les formalités de publicité requises par les textes en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président Karl Daniel TECHER, remercie les membres présents et clôt l'Assemblée Générale.

Les scrutateurs **Jérôme GONTHIER**

Le Président
Philippe DALLEAU

Martha MUSSARD

La secrétaire
Leila VELOUPOULE

**CERTIFIE CONFORME
A L'ORIGINAL**



ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE SAINT-DENIS (REUNION)
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

UNION DE SERVICES "GESIC"

Zone de Cambaie
B.P. 90
97862 Saint-Paul Cedex

Date Chrono : 19/07/2018

Type de document : Dépôt de comptes annuels

N° de Gestion : 2001 D 87

N° de dépôt : 2018B1780

Siren : 434 780 680



GED00378152